

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 MARS 2024
A 18 HEURES 30**

Convoqué le 07 mars 2024, le Conseil municipal de Conjux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Claude SAVIGNAC, Maire.

Présents :

M. Pierre CANALE, Mme Sandra CHERMAIN, M. Rémi FURLAN, Mme Claire GABZDYL, M. Emmanuel GALLICE, M. Alain GIRAUDET, Mme Nathalie POCHAT et M. Claude SAVIGNAC.

Absents - Excusés :

M. Dominique BEFFY et Mme Gisèle COUDURIER.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents/excusés : 2

Nombre de pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation d'un secrétaire de séance, il propose de nommer M. Rémi FURLAN. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à présenter sur le compte-rendu de la séance du 8 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée sans correction.

1) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après s'être fait présenter toutes les demandes de subventions des associations et des écoles, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer :

Destinataire	Montant
Ecole de Conjux	600€
École de St Pierre de Curtille	500€
Tennis de Chautagne	350€
Club vivre ensemble	350€
Foot de Chautagne	350€
SEPas impossible : malades de Sclérose	100€

En Plaques	
ADPEP : Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	100€
Resto du Cœur	300€

Le conseil décide également d'inscrire au budget la somme de 350€ au titre de réserve si d'autres demandes parvenaient en cours d'année.

M. Pierre CANALE n'a pas pris part au vote pour les subventions du Tennis et de Vivre Ensemble.

Ces crédits seront inscrits et versés pour le budget 2024.

2) VOTE DES TAUX DES TAXES MENAGE

Le maire fait part au conseil municipal des taux communaux en vigueur.

Pour 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, décidée lors de l'examen du projet de loi de finances du gouvernement est d'environ 3.7%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux :

	2023	2024
Taxe foncière bâti	34.44%	34.44%
Taxe foncière non-bâti	83.59%	83.59%
Taxe habitation <i>Majoration à 40% pour résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dûes au titre des logements</i>	11.80%	11.80%

3) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Préparation budgets 2024

A la suite d'une visite de notre conseillère aux décideurs locaux du service de la gestion comptable d'Aix les Bains, une modification doit être réalisée sur les budgets 2024. En effet, les activités de bail commercial et de redevance d'occupation du domaine public doivent être inscrits au budget primitif de la commune. Ainsi, les loyers du restaurant, du snack, des pédalos et les bouées seront transférés. Il restera donc uniquement les activités du camping sur le budget annexe.

Les élus échangent également sur les projets 2024 à inscrire au budget : Eclairage public, les études sur la réfection énergétique du bâtiment Mairie-Ecole, les chemins à réparer, ...

b) Nettoyage Berges du Lac

Une opération de nettoyage des berges du nord du lac a été menée avec le conservatoire des espaces naturels, Grand Lac, et les communes de St Pierre de Curtille, Chindrieux et Conjux.

Environ 150 personnes ont participé. Seulement 2 personnes étaient de Conjux...

c) Entretien parcelle propriété en face de la Mairie

Il a été décidé de faire entretenir les parcelles en état d'abandon en face de la mairie. En effet, la végétation est devenue dangereuse (incendie, problèmes de circulation, ...) pour les voisins mais également pour le propriétaire. Malgré plusieurs relances, rien n'a été fait. Le maire a donc demandé un devis à l'entreprise Multivert et a commandé les travaux. Leur montant sera refacturé au propriétaire.

d) ONF - Affouages

Alain GIRAUDET s'est rapproché du garde forestier de l'ONF. Des coupes affouagères seront proposées à l'automne.

e) Micro-Folies

La résidence d'artiste Micro Folie s'installera à Conjux du 11 juillet au 16 août 2024. Des bénévoles seront recherchés pour aider à l'installation et pour les permanences.

f) Antenne 4G

La permanence d'information s'est tenue le 11 mars. Environ 8 personnes sont venues prendre des informations et poser des questions. Nous sommes maintenant dans l'attente du DIM (document d'information mairie) qui devrait nous parvenir d'ici 2 mois puis le conseil municipal se prononcera sur le dossier.

g) Repas des aînés du canton

Il se déroulera le 14 avril à la salle des fêtes de Chindrieux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 11 avril 2024 à 18h30.

Le secrétaire de séance
M. Rémi FURLAN

Le Maire,
M. Claude SAVIGNAC